

Lot. Un nouveau projet de méga centrale photovoltaïque de 100 hectares, est-ce bien raisonnable ?

À Cressensac, dans le nord du Lot, un collectif citoyen dénonce les projets de méga centrales photovoltaïques qui menacent terres agricoles, paysages et biodiversité.



Une partie des membres du collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac ©M. E. Stop Agrivoltaïque Cressensac

Par **Rédaction Cahors**

Publié le 29 août 2025 à 18h06

À [Cressensac-Sarrazac](#), le collectif citoyen [Stop Agrivoltaïque Cressensac](#), se lève contre plusieurs projets de centrales photovoltaïques industrielles qui prévoient de recouvrir des dizaines d'hectares de terres agricoles et naturelles. Derrière la promesse d'une transition énergétique, les habitants dénoncent une nouvelle forme d'accaparement des sols au profit de l'industrie solaire et au détriment du vivant.

Une commune assiégée par les projets solaires

En 2014, la centrale photovoltaïque de Sarrazac d'une superficie de 23 hectares était mise en service. Aujourd'hui ce ne sont pas moins de 4 projets d'usines photovoltaïques qui planent comme des ombres noires au-dessus de la commune de Cressensac-Sarrazac. Au printemps

2025, des riverains proches du secteur du Colombier lancent l'alerte. Un projet d'installation agrivoltaïque porté par l'industriel Allemand EnergieKontor sur deux zones de 4 et 12 ha est à l'étude. Les citoyens interpellent le maire, Habib Fenni, pour avoir des informations mais celui-ci refuse de communiquer sur le sujet sous prétexte que ce sont des projets privés et que la compétence en matière d'urbanisme revient à la communauté de communes Cauvaldor. Il a pourtant étroitement collaboré avec la société Photosol (propriété du groupe pétrolier Rubis, et ses actionnaires Dassault, Bolloré...), pour la création de la centrale de Sarrazac, village dont il était maire avant la fusion des deux communes. La situation était la même : un contrat passé entre un industriel de l'énergie et des agriculteurs propriétaires des terres.

Un projet peut en cacher d'autres

Les riverains décident alors de s'organiser en collectif d'opposition et commencent un important travail d'investigation sur ce projet. Chemin faisant, ils vont vite découvrir deux autres projets encore plus importants de centrale photovoltaïque sur terres naturelles impactant la commune. Le premier s'étend sur une superficie d'environ 100 ha, sécurisés par une promesse de bail entre un industriel porteur de projet (non identifié à ce jour) et plusieurs agriculteurs. Il se trouve dans le secteur de la gare de Gignac-Cressensac. Cette future installation agrivoltaïque devrait s'étendre sur un élevage bovin.

Un deuxième projet s'étend sur une zone de 45 ha qui vient d'être classée en zone Ner (zone naturelle définie pour accueillir la production d'énergie renouvelable) par le nouveau PLUIH. Ces terres appartiennent au Syndicat mixte de l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne qui souhaite industrialiser cette zone naturelle située au sud de la piste sur la commune de Cressensac-Sarrazac en installant un parc photovoltaïque. Suite à appel à manifestation d'intérêt, un comité de sélection de l'opérateur d'énergie est constitué, et Monsieur Habib Fenni en fait partie.

Ces deux projets de méga centrale s'ajoutent au projet de parc photovoltaïque de 0,8 ha porté par Solarvia, une filiale de Vinci, sur un délaissé autoroutier situé au Pech Montat.

Les marchands de soleil contre l'intérêt général

La disparition et le détournement des terres agricoles alarment le collectif. En effet, l'application de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) a ouvert la porte aux intérêts privés de l'industrie solaire au détriment de l'intérêt général en introduisant l'agrivoltaïsme, cette nouvelle branche de l'agro-industrie. Cressensac n'est pas un cas d'espèce, nombre de départements français sont littéralement pris d'assaut par ces « marchands de soleil ». Surfant sur la crise paysanne, ces derniers promettent un avenir radieux aux agriculteurs en échange de contrats qui donnent tout pouvoir à l'énergéticien (dépendance sur les cultures, sur les choix de production, quasi-impossibilité de sortir du contrat...). Une pratique qui va à l'encontre de l'autonomie paysanne. Cette situation entraîne également une hausse du foncier agricole qui dissuade les jeunes agriculteurs de s'installer. De leur côté, les collectivités en baisse de moyens appuient souvent ces projets car les énergéticiens leur garantissent une rente annuelle.

Une menace pour l'agriculture paysanne

Le collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac plaide pour que les terres agricoles se maintiennent au service d'une agriculture nourricière respectueuse du vivant. En effet, la terre est avant tout un bien commun et un titre de propriété engage une responsabilité, celle d'en prendre soin pour les générations à venir. Pour l'Office Français de la Biodiversité (OFD) le constat est sans appel : « la création d'un microclimat sous les panneaux en phase d'exploitation a des incidences sur les propriétés des sols. Elles peuvent affecter plusieurs de leurs fonctions écologiques, notamment leur capacité à stocker et à infiltrer l'eau, à héberger de la biodiversité et à séquestrer du carbone ». Pour un chercheur entomologiste contacté par le collectif : « un champ de panneaux solaires représente un couloir de biodiversité interrompu de manière irréparable ». Cette transition n'a donc d'écologique que le nom d'autant que l'essentiel de la production de panneaux est réalisé en Chine à partir d'énergies carbonées (le passage du quartz au silicium mono cristallin entraîne la consommation de 11 192,5 kWh /tonne de produit fini).

Biodiversité sacrifiée sous les panneaux

Le collectif citoyen appelle donc au respect des préconisations du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) qui affirme qu'il n'est pas nécessaire de raser des forêts, d'artificialiser des prairies ou de détruire des zones humides pour implanter des centrales photovoltaïques. En effet, l'ADEME a recensé un potentiel d'installations photovoltaïques sur des surfaces artificialisées (toitures, parkings, zones d'activité, friches industrielles...) quatre fois supérieur aux objectifs que se fixe l'État français pour 2050.

Le brillant historien des techniques, Jean-Baptiste Fressoz montre que l'histoire de l'énergie n'est pas celle de transitions mais celle d'additions successives de nouvelles sources d'énergies primaires. C'est une des raisons pour lesquelles, nous partageons entièrement ces mots extraits d'une tribune publiée par 300 organisations : « L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière. Rejetant le mythe d'un capitalisme vert, ainsi que la vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée, nous appelons à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques industriels au sol et exigeons leur interdiction sur toutes les terres agricoles, naturelles, forestières et les milieux aquatiques ».

Paroles d'habitants...

Le collectif a fait du porte-à-porte auprès de la population cressensacoise pour l'informer sur les projets en cours. Il a été très bien accueilli par des habitants qui étaient surpris de découvrir ces projets. Lors des échanges, les citoyens ont pu exprimer leurs inquiétudes face au devenir de leur commune. Les membres du collectif ont recueilli beaucoup de propos de bon sens comme ceux-là : « Nous sommes traversés par l'autoroute A20 et nous avons l'aéroport, avec la multiplication des centrales photovoltaïques notre commune va devenir un territoire sacrifié ! » ou encore « A la campagne, on n'a plus de médecin, plus de service public alors si en plus on nous détruit notre cadre de vie, nos paysages, qu'est-ce qu'il va nous rester ? ». Ils ont aussi entendu : « On a déjà la centrale de Sarrazac. Ça suffit ! En ville, on revégétalise pour faire baisser la température et ici on industrialise les terres contre le réchauffement climatique, le monde marche sur la tête ! » et enfin « Cette électricité produite, elle n'est pas consommée ici, elle part dans le réseau et elle profite aux grandes villes très consommatrices. Elles s'éclairent sur le dos de nos campagnes qui semblent ne pas avoir beaucoup de valeur aux yeux de l'État et des industriels ».

Pour faire connaître sa lutte, le collectif a participé à la tenue de stands lors de plusieurs événements, à commencer par la Fête des Agités à l'Oasis des âges en Corrèze. Il a ensuite été invité sur le stand d'ATTAC 46 au festival Ecaussystème avant d'être présent à Cénevières à La fête Locale sans Total pour soutenir l'Association Environnementale Lot Célé (AELC) dans son combat contre le projet de centrale photovoltaïque de TotalEnergies à Tour-de-Faure, dans le Parc naturel régional des Causes du Quercy.

Le collectif a rejoint le Réseau des Résistances et Alternatives Lotoises (RRAL) constitué d'associations et de collectifs indépendants dont l'objectif commun est de s'opposer aux projets destructeurs dans le Lot et de chercher à construire un futur désirable. Le réseau permet une circulation efficace d'informations. Il impulse une dynamique d'entraide et de solidarité entre les groupes répartis à travers tout le département.

Stop Agrivoltaïque Cressensac a mis en place des outils de communication dont la création de son site web en cours de développement. Celui-ci réalisé en partenariat avec l'association Citoyens est hébergé sur sa plateforme. Ce site doit permettre au collectif d'informer sur l'évolution des projets auxquels il s'oppose, de communiquer sur ses actions à venir mais également de mettre à disposition des documents ressources sur le photovoltaïque sur sols naturels. Autant d'initiatives qui ont permis de faire grossir les rangs du collectif citoyen de Cressensac, fier de compter aujourd'hui plus de 250 membres sympathisants.

Un collectif citoyen en résistance

Le collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac est partenaire de la projection en avant-première du film « Le Vivant qui se défend » de Vincent Verzat qui sera diffusé le **9 septembre au cinéma REX de Brive et le 16 septembre au VEO de Tulle à 20h**. Lors de ces séances de ciné débat organisées par la LPO du Limousin, le collectif présentera sa lutte en l'élargissant à celle des autres associations et collectifs de la Corrèze et du Lot qui défendent les mêmes causes.

Le collectif en partenariat avec ATTAC 46 organisera également une projection du film au cinéma Le Paris de Souillac au mois d'octobre.

Enfin, le collectif citoyen proposera une réunion publique d'information suivie d'un débat démocratique sur les projets de centrales photovoltaïques au sol sur la commune, **le samedi 11 octobre à 11 h** à la salle des fêtes de Cressensac. Le collectif citoyen Stop Agrivoltaïque Cressensac s'oppose aux projets de méga centrales photovoltaïques dans les espaces naturels.

À Cressensac-Sarrazac, la bataille ne fait que commencer. Face à l'avancée des industriels du solaire, les habitants rappellent que la transition énergétique ne doit pas se construire sur la destruction des terres nourricières ni sur le sacrifice des campagnes. Leur lutte dépasse les frontières de la commune : elle pose une question fondamentale pour l'avenir du Lot et de bien d'autres territoires ruraux en France. Quel modèle de société voulons-nous ? Celui d'un greenwashing industriel ou celui d'une agriculture vivante, respectueuse de la terre et du bien commun ?

Caroline ERHARDT, pour le collectif Stop Agrivoltaïque Cressensac

Contact : info@stop-agrivolt-cressensac.fr www.stop-agrivolt-cressensac.fr